CROIX - ROUGE GUINEENNE

Faire plus, faire mieux, aller plus loin.

Tél : (+224) 628 68 22 00 / 628 68 22 01 / 664 28 89 74

BP : 376 Conakry Siège National : Quartier Kobaya/ Commune de Ratoma

République de Guinée

N° de réf : 005../PCRG/2023

DECLARATION DE LA CROIX-ROUGE GUINEENNE *SUR SON ROLE D'AUXILIAIRE DES POUVOIRS PUBLICS ET LES PRINCIPES FONDAMENTAUX QUI GUIDENT SES ACTIVITES HUMANITAIRES.*

La Croix-Rouge Guinéenne (**CRG**), est créée par Décret n°035/PRG/84 du 26 Janvier 1984, complété par l'ordonnance 006/PRG/86 ; reconnue par le comité international de la Croix-Rouge (**CICR),** puis admise au sein de la Fédération Internationale (**FICR**) au mois d'Octobre de la même année comme **141ième** membre du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge.

De par son parcours organisationnel et opérationnel, elle dispose des compétences et d'expériences en matière de premier secours d'urgence et des programmes de développement communautaire qui cadrent avec les politiques et les lois nationales. Dans sa collaboration institutionnelle avec les services publics et les partenaires, la mission de la CRG est de **« sauver des vies, protéger la santé et la dignité, atténuer les souffrances humaines et promouvoir le bien-être durable des communautés »** dans le respect des principes fondamentaux du Mouvement qui sont :

Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Volontariat, Unité et Universalité.

Comme beaucoup d'autres Sociétés nationales parmi les 192 que compte le Mouvement, la Croix-Rouge Guinéenne fait souvent face à des défis évolutifs complexes, parfois dans des environnements sensibles et de contextes de sécurité peu rassurants, tels que les tensions et troubles internes.

C'est pour ces raisons que la Croix-Rouge Guinéenne s'efforce à ne déployer que des volontaires/secouristes bien formés, expérimentés, qui maitrisent les **règles de sécurité** et le cadre **''d'Accès Plus Sûr''** et identifiables à travers le port de dossard Croix-Rouge. En plus, elle est de plus en plus exigeante dans l'application stricte de ces principes par ses volontaires et tous ceux qui agissent en son nom.

Elle a rendu plus rigoureuses les mesures de prévention des cas de violation des principes ; que çà soit avant, pendant ou après les crises.

Les sanctions à cet effet peuvent aller jusqu'à **l'exclusion définitive du contrevenant.**

Une fois identifié Croix-Rouge, le volontaire ou la personne agissant au compte de l'institution, en temps normal et surtout lors des tensions ou des violences, ne fait aucune déclaration relative aux faits vécus, ne fait jamais aucun témoignage ou dénonciation ; ne participe à aucun débat relatif aux évènements qui font des victimes et causent des vulnérabilités, qu'il aurait vu ou entendu lors de son déploiement ou

CROIX - ROUGE GUINEENNE
Faire plus, faire mieux, aller plus loin.
Tél : (+224) 628 68 22 00 / 628 68 22 01 / 664 28 89 74
BP : 376 Conakry Siège National : Quartier Kobaya/ Commune de Ratoma
République de Guinée

pendant ses activités ordinaires habituelles.

Il peut simplement informer sa hiérarchie en toute confidentialité, sur les vulnérabilités et besoins urgents engendrés, notamment lorsqu'il pense qu'une intervention humanitaire de la Croix-Rouge Guinéenne y est nécessaire, voire indispensable.

Profitant de la présente déclaration, la Croix-Rouge Guinéenne remercie sincèrement les autorités administratives, politiques, les forces de défense et de sécurité ainsi que la population guinéenne pour leur soutien et la facilitation qui lui permettent de réaliser efficacement ses activités humanitaires.

La Croix-Rouge Guinéenne, remercie en outre les partenaires internes et externes du Mouvement pour leur soutien aux programmes et au développement de ses capacités.

Conakry, le 31 janvier 2023.

Le Président de la Croix-Rouge Guinéenne

SN-CROIX-ROUGE GUINEENNE LE PRESIDENT

Youssouf TRAORE